

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, JJ Marteil, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à AM. Goujon  
MF Guillemot, qui a donné procuration à M. Foidart  
Mme Renouf qui a donné procuration à A. Buzaré  
Mme David qui a donné procuration à L. Détrez  
M. Cormier qui a donné procuration à M. Daniel  
M. Guilbaudeau qui a donné procuration à M. Aubertin  
M. Médica qui a donné procuration à F. Ballester

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 25 Mai 2016  
Date de l'affichage : 25 Mai 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

-----  
**2016- 57 : Chemin de Saint-Fiacre : intégration de parcelles privées dans le domaine public communal**

*Rapporteur : D. Guillaume*

Le Chemin de Saint Fiacre, ainsi dénommé par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014, relie la RD 306 à la route de Saint Fiacre. Il dessert les propriétés sises aux n°1, 2, 4, 6 et 8. Il est constitué pour partie d'un ancien chemin d'exploitation et pour une autre partie d'un passage sur les parcelles privées CK 70 et CK 78.

Quatre riverains du chemin de Saint Fiacre ont demandé que la partie privée de leur voie d'accès commune soit intégrée dans le domaine public communal. Il s'agit de :

- Mme Denise NOZAHIC - CK 78, la plus impactée car la voie est principalement sur son terrain ;
- M. Michel LOMENECH - CK 70, pour l'accès à ses parcelles CK 66 à 69 à l'est ;
- M. Joseph BIENVENU - CK 75, pour l'accès à sa maison ;
- M. Maxime LE BIBOUL - CK 77, pour l'accès à sa maison.

La cession porte donc sur 279 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CK 78 appartenant à Madame Denise NOZAHIC et 77m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CK 70 appartenant à Monsieur Michel LOMENECH.

Il est précisé que les propriétés riveraines CK 70 et CK 75 situées en contre-bas du nouveau domaine public routier, seront tenues de recevoir, comme avant la cession, les eaux de ruissellement qui en sont issues naturellement et ce, tant que la configuration du domaine public routier ne sera pas modifiée sensiblement.

L'ensemble est pris en l'état. Il n'est pas prévu de travaux de réfection lourds.

La cession sera gratuite et tous les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des demandeurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 21 avril 2016 ;

**AUTORISE** l'intégration gratuite dans le domaine communal de 279 m<sup>2</sup> de voirie issus de la parcelle cadastrée CK 78p appartenant à Mme Denise NOZAHIC, chemin de Saint Fiacre ;

**AUTORISE** l'intégration gratuite dans le domaine communal de 77 m<sup>2</sup> de voirie issus de la parcelle cadastrée CK 70p appartenant à M. Michel LOMENECH, chemin de Saint Fiacre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à ces acquisitions ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge des 4 demandeurs.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 1<sup>er</sup> Juin 2016  
Le Maire,  
François AUBERTIN

